

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
DE POISSY/SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Site de POISSY - 10 rue du Champ Gaillard

☎ : 01 39 27 50 28 ou 51 02

Fax : 01 39 27 44 92

Site de ST-GERMAIN-EN-LAYE - 20 rue Armagis

☎ : 01 39 27 42 91

Fax : 01 39 27 42 92

Courriel : ifsipsg@chi-poissy-st-germain.fr

Pour la pré-rentrée du JEUDI 29 AOUT 2019 et du Vendredi 30 AOUT 2019

**FORMATION D'INFIRMIER (ERE)
CONFIRMATION D'INSCRIPTION**

Je soussigné(e) -----

CONFIRME MON INSCRIPTION comme étudiant(e) infirmier (ère) à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du C.H.I. POISSY/SAINT-GERMAIN en **SEPTEMBRE 2019**.

JE SUIS CANDIDAT(E) AUTONOME, je ne dépends pas d'un employeur et mon statut (Cf. conditions ci-dessous) me permet de bénéficier de la GRATUITÉ DE LA FORMATION. Je m'engage à verser chaque année le montant des droits d'inscription. Ci-joint un chèque de **170 €** à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC** pour l'année 2019-2020. **(Seuls les candidats ayant échoué au baccalauréat seront remboursés sur demande écrite accompagnée d'un justificatif).**

LES ÉTUDES SONT FINANCÉES PAR LA RÉGION sous certaines conditions, énoncées ci-dessous. Pour cela, **cochez** la case correspondant à votre situation :

IMPORTANT : LE STATUT PRIS EN COMPTE EST CELUI À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Les étudiants **âgés de 25 ans ou moins**, inscrits ou non en mission locale, à l'exception faite des apprentis,
- Les étudiants sortis du système scolaire **depuis moins de deux ans**, à l'exception faite des apprentis,
- Les demandeurs d'emploi** (catégorie A et B) inscrits à Pôle emploi **depuis 6 mois au minimum avant l'entrée en formation**, dont le coût de formation n'est pas pris en charge ou partiellement par le pôle emploi,
- Les bénéficiaires **des contrats aidés**, (CAE, CIE, Emploi d'avenir...) y compris en cas de démission,
- Les bénéficiaires du **RSA**,
- Les étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES seront à fournir à la confirmation de l'entrée en formation (au moment de l'admission).

NOM et Prénom du Candidat : -----

JE SUIS CANDIDAT(E) AUTONOME, je ne dépends pas d'un employeur et mon statut (Cf. conditions ci-dessous) ne me permet pas de bénéficier de la prise en charge des études par la Région. Je m'inscris et m'engage à verser chaque année le montant des droits d'inscription (**170 Euros**) et des frais de formation (**8 986 Euros**).

Ci-joint pour 2019-2020 :

- 1 chèque de **170 Euros**
- 1 chèque de **898 Euros (*)**

Les chèques sont à libeller à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**.

JE SUIS SALARIE(E), le coût de la formation **est pris en charge par mon employeur**, dans le cadre de la formation continue.

Je joins à ma confirmation l'engagement écrit de mon employeur.

Pour 2019-2020, les frais de formation, à la charge de l'employeur, sont de **8 986 Euros**.

Je m'engage aussi à verser chaque année le montant des droits d'inscription (**170 Euros pour 2019-2020**) (seront remboursés éventuellement par l'employeur).

JE NE CONNAIS PAS ENCORE LA REPONSE DE MON EMPLOYEUR.

Je m'inscris et m'engage à verser chaque année le montant des droits d'inscription (**170 Euros**) et des frais de formation (**8 986 Euros**).

Ci-joint pour 2019-2020 :

- 1 chèque de **170 Euros**
- 1 chèque de **898 Euros (*)**

Les chèques sont à libeller à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**.

Les frais de formation seront remboursés si la réponse de l'employeur est positive d'ici la rentrée.

JE SUIS SALARIE(E) en Congé Individuel de Formation dont le coût de la formation est **pris en charge par un organisme (FONGECIF, ANFH, UNIFAF...)**

Je joins à ma confirmation l'engagement écrit de cet organisme.

Pour 2019-2020, les frais de formation, à la charge de cet organisme, sont de **8 986 Euros**.

Je m'engage aussi à verser chaque année le montant des droits d'inscription (**170 Euros pour 2019-2020**).

JE SUIS SALARIE(E) dont le coût de la formation **n'est pas pris en charge**.

Je m'engage à verser chaque année le montant des droits d'inscription (**170 Euros**) et des frais de formation (**8 986 Euros**).

Ci-joint pour 2019-2020 :

- 1 chèque de **170 Euros**
- 1 chèque de **898 Euros (*)**

Les chèques sont à libeller à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**.

Fait à----- le -----

Signature

(*) = **Paiement en 3 fois** :

- 10 % à la confirmation d'inscription soit **898 Euros**
- **4 044 Euros** au 31 JANVIER 2020 (fin du semestre 1)
- **4 044 Euros** au 1^{er} JUILLET 2020 (fin du semestre 2)

2/2